

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 12 décembre 2023

MODIFICATION DES TARIFS DE LA GARDERIE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Secrétaire de séance : Xavier DUBOIS

Étaient présents (20) ou représentés (1) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, François MARQUET représenté par Francis GILBERT, Bénédicte BORREL représentée par Gérard CHEVRIER DOUSSET, Jean-Paul BOUVIER, Xavier DUBOIS, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, Sophie PICOT représentée par Arnaud MITORAJ, Alexandra PIRON, Aline TETEVIDE, Valéry VIALARD,

Étaient absents ou exusés (2) :

Julie DURIEZ, Aline TETEVIDE

Vu le budget 2023,

Vu les tarifs actuels de la garderie et du restaurant scolaire,

Considérant l'augmentation constante des effectifs,

Considérant l'augmentation du prix des denrées alimentaires,

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité:

- **De fixer** les tarifs du service de garderie scolaire à la journée comme suit :

Quotient familial	Nombre d'enfants	Tarifs 2022-2023	Tarifs au 1 ^{er} mars 2024 (+5%) (en €)
Inférieur à 400	1 ^{er} enfant	1.38 €	1.45 €
	2 enfants	2.59 €	2.72 €
	3 enfants	3.55 €	3.73 €
Compris entre 401 et 700	1 ^{er} enfant	1.79 €	1.88 €
	2 enfants	3.34 €	3.52 €
	3 enfants	4.44 €	4.66 €
Compris entre 701 et 1100	1 ^{er} enfant	2.29 €	2.40 €
	2 enfants	4.31 €	4.52 €
	3 enfants	5.44 €	5.71 €
Supérieur à 1100	1 ^{er} enfant	2.78 €	2.92 €
	2 enfants	5.27 €	5.53 €
	3 enfants	6.47 €	6.79 €
Garderie occasionnelle		5.91 €	6.21 €

- **De fixer** les tarifs du service de restauration scolaire comme suit :

Quotient familial	Tarifs 2022/2023	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2024 (+5%) (en €)
Inférieur à 600	1 €	1 €
Compris entre 601 et 700	3.69 €	3.87 €
Compris entre 701 et 1100	4.83 €	5.07 €
Supérieur à 1100	5.50 €	5.78 €
Commensaux	7.68 €	8.06 €

Fait à Orcet le : 19 décembre 2023
Signé le : 19 décembre 2023 à Orcet
Publié le : 20 décembre 2023
Transmis le : 20 décembre 2023

Le Maire,



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.